



# ARRÊTÉ DU MAIRE

## M 2024-09-28

Objet Arrêté du Maire donnant délégation d'une partie de ses fonctions à Monsieur Éric FLESSELLES  
8<sup>ème</sup> Maire-adjoint

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et de ses Adjoints en date du 05 juillet 2020,

**VU** l'arrêté n° 2020-07-13 du 6 juillet 2020 portant délégation de fonction au titre de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales à Monsieur Éric FLESSELLES, Conseiller Municipal,

**VU** l'arrêté du Maire N° 2024-09-25 du 19 septembre 2024 portant retrait de délégation de fonction à M. Éric FLESSELLES conseiller municipal délégué,

**VU** la délibération N° 2024-51 du Conseil municipal du 19 septembre 2024 portant création de trois postes d'adjoints au Maire,

**VU** la délibération N° 2024-54 du Conseil municipal du 19 septembre 2024 portant élection d'un adjoint au Maire délégué à la communication et à l'évènementiel,

**VU** le procès-verbal de l'élection du 8<sup>ème</sup> Maire-adjoint en date du 19 septembre 2024.

**VU** le Tableau du Conseil Municipal de Gournay-sur-Marne,

**CONSIDÉRANT** que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, le Maire peut déléguer l'exercice de certaines fonctions à des Maires-adjoints.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Monsieur Éric FLESSELLES 8<sup>ème</sup> Maire-adjoint pour les affaires ayant trait à la Communication et à l'évènementiel,

**ARTICLE 2** : Monsieur Éric FLESSELLES est autorisé à signer toutes pièces en rapport avec sa délégation : les courriers, arrêtés, conventions et autres pièces afférentes, bons de commande et tous documents ayant trait :

- À la communication (magazine info de la Ville, site internet et réseaux sociaux de la Ville) ainsi qu'avec les relations des prestataires de service en la matière,
- À l'évènementiel (développement des initiatives festives, montage des projets, organisation des inaugurations, cérémonies de tout ordre,
- Au suivi des travaux des diverses commissions et instances en rapport avec ces domaines.

**ARTICLE 3** : Délégation est également consentie pour signer tous les documents administratifs et comptables dans le cadre de sa délégation, les certificats de vie, la légalisation de signature et les pièces destinées à identifier ou constater la situation des administrés de la commune.

.../...

**ARTICLE 4** : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent Arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de Noisy le Grand,
- Monsieur Éric FLESSELLES.

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE**

Compte tenu de la notification/publication le : 27 septembre 2024  
et de l'envoi en préfecture le : 27 septembre 2024

Fait à Gournay-sur-Marne,  
Le 26 septembre 2024

Le Maire,  
Éric SCHLEGEL.



Le Maire,  
Éric SCHLEGEL.

